

FONDATION



MILLIONS
D'AMIS

reconnue d'utilité publique

Mayenne : la Fondation 30 Millions d'Amis s'oppose fermement à la mise aux enchères de 300 chiens et chiots

Paris, le 2 avril 2019



JURIDIQUE

Suite à la liquidation judiciaire d'un élevage, des centaines de chiens seront vendus aux enchères mardi 9 avril 2019 à Laval (53). La Fondation 30 Millions d'Amis, qui a obtenu du législateur en 2015 que les animaux soient reconnus comme des « êtres vivants et sensibles », s'oppose fermement à cette vente « par lots » qui relègue ces animaux au rang de vulgaires « objets ».

Shih Tzu, Yorkshire, Chihuahua, Jack Russel, Cocker, Golden Retriever, Bichon frisé, Bichon maltais, Eurasier, Bouvier des Flandres... revendus aux enchères « par lots » comme de simples meubles ! C'est le triste sort qui attend 300 chiens d'un élevage de Mayenne placé en liquidation judiciaire. La Fondation 30 Millions d'Amis a interpellé les autorités pour faire annuler la vente et a demandé que les chiens lui soient confiés officiellement pour lui permettre de les replacer dans des familles d'accueil.

« C'est honteux et extrêmement choquant ! s'indigne Reha Hutin, Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis. Nous nous sommes battus pour que les animaux soient enfin reconnus comme des "êtres vivants et sensibles" en 2015 et non plus comme des "biens meubles", et aujourd'hui on s'apprête à mettre ces chiens aux enchères comme de vulgaires objets. Un comble : l'annonce de cette enchère est classée dans la rubrique « matériel professionnel » du site internet qui en assure la promotion. C'est inconcevable ! Nous avons sollicité les autorités pour que ces animaux nous soient remis. Nous avons la capacité de prendre en charge ces chiens et de leur trouver de bonnes familles. »

Pour la Fondation 30 Millions d'Amis, de nombreuses questions se posent si cette vente devait malheureusement avoir lieu : que deviendraient les « invendus » ? Comment s'assurer de la bonne capacité des « acquéreurs » à accueillir un animal (ou plusieurs) chez eux ? Quel suivi « après-vente » ? Comment ne pas s'inquiéter d'éventuels abandons ? Comment éviter « l'effet d'aubaine » provoqué par cette vente, susceptible d'alimenter certains trafics d'animaux ?

Dans l'attente de la décision du mandataire judiciaire, la Fondation 30 Millions d'Amis met d'ores-et-déjà en place un dispositif avec ses refuges partenaires pour pouvoir accueillir l'ensemble des animaux.

« Cette affaire montre bien que notre législation doit encore évoluer et s'adapter. Depuis plusieurs mois, la Fondation 30 Millions d'Amis œuvre avec des parlementaires et d'éminents juristes pour que les animaux soient désormais reconnus comme des "personnes juridiques" dotées de droits fondamentaux », conclut Reha Hutin.



Contact médias :

Christel Petit - 06 14 43 11 72 – christel.petit@agence-cpcommunication.fr

Reconnue d'utilité publique, la Fondation 30 Millions d'Amis se bat pour faire progresser le droit des animaux et œuvre sur tous les fronts, depuis plus de 30 ans, pour les défendre et les protéger. Sur le terrain, devant les tribunaux, auprès des autorités, elle combat les maltraitances, les abandons, les trafics... La Fondation 30 Millions d'Amis sensibilise et éduque aussi les nouvelles générations au respect de la vie sous toutes ses formes, pour faire évoluer notre société vers une meilleure considération de l'animal.

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

reconnue d'utilité publique par décret du 23 mars 1995

75402 Paris Cedex 08 - tel : 01 56 59 04 44

30millionsdamis.fr